

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

CONTRAT 52
N/REF : 3/11/2024 0H01 C:002200 I:05802
V/REF : 264 01 10804

SDC 'l'Isabey'
C/O CITYA GALLICHET LEMAITRE
158-160 GDE RUE DE GUILLOTIERE
69007 LYON

IMMEUBLE : L'ISABEY
160/162, AVENUE PAUL SANTY
ALLEES A ET B
69008 LYON

Vaulx en Velin, le 01 Novembre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : MOTEURS VMC
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mme H. TAHRI

ENTRETIEN 2 BLOCS MOTEURS VENTILATION MECANIQUE
LYONNAISE D'HYGIENE procedera aux operations suivantes :
- Verification generale du bon fonctionnement de l'instal-
lation,
- Verification de l'appareillage electrique,
- Verification de l'equilibrage des turbines,
- Verification de la tension des courroies,
- Nettoyage des ventilateurs.

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Novembre de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \left(0,15 + 0,85 \frac{ICHT-revTS1'}{ICHT-revTS1} \right)$$

P' Prix révisé H.T.
P0 Prix contractuel H.T (Prix du contrat révisé avant le changement
d'indice en décembre 2008).
ICHT-revTS1 Indice publié par l'INSEE du cout horaire du travail, et connu a la
a la date d'établissement du prix de base contractuel P0.
ICHT-revTS1' Dernier indice connu a la date de révision contractuelle.

Date de derniere révision des prix : 1/11/2024

Prix de base du contrat : 422,24



*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gainex Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

Mois de l'indice de base : 04/2009 Valeur : 99,8
Mois de l'indice de révision : 06/2024 Valeur : 140,3

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U.	HT	
1,00	ENTRETIEN 2 BLOCS MOTEURS DE V.M.C.	2/AN	567,49		567,49
	TOTAL H.T.				567,49
	T.V.A. a 10,00%				56,74
	TOTAL T.T.C.En EURO				624,23

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.